



Optimisez vos plans de contrôle et interprétez vos résultats d'analyses chimiques

Jeudi 6 décembre 2018, à Aix-en-Provence

Objectifs

- Mieux surveiller et maîtriser les risques de présence de pesticides, OGM, métaux lourds et mycotoxines (sur matières premières) ;
- Optimiser les plans de contrôle pour faire des économies (de budget, d'organisation et de temps) ;
- Élaborer une argumentation pertinente pour vos fournisseurs et clients sur la base d'une meilleure expertise analytique.

Contexte

Dans un contexte concurrentiel et réglementaire de plus en plus exigeant, les industriels de l'agroalimentaire, notamment ceux qui fabriquent des produits biologiques, ont la nécessité d'établir des plans de contrôles d'analyses chimiques pertinents, mais cela peut s'avérer complexe et peut entraîner des difficultés d'interprétation. De plus, le budget analytique peut se révéler important et pourrait souvent être optimisé.

Programme

9h00 à 18h00

1. Identification des critères à risques majeurs (pesticides, OGM, métaux lourds, mycotoxines) : contexte réglementaire, prévalence et gravité ;
2. Méthodologie pour mener une bonne analyse de risque afin de bâtir un plan de contrôle économique et efficace ;
3. Exigences à formuler aux laboratoires vis-à-vis des méthodes d'analyse, en fonction de la matrice, du critère recherché et de la destination produit ;
4. Décryptage et interprétation des résultats d'analyse :
Quelles requêtes pour obtenir des précisions sur la fiabilité des analyses et/ou sur des exigences de contre-analyses pertinentes ?
5. Travaux pratiques : application à des cas concrets sur vos analyses.
Et présentation d'outils pour se positionner et faire du benchmark : SecurBio.
(si vous le souhaitez, merci de nous transmettre des résultats d'analyse quelques jours avant la formation).

Méthode et moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur
- Support de formation remis aux stagiaires
- Méthode participative alternant phases théoriques et exercices pratiques
- Évaluation des connaissances au travers de cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

Intervenant : Luis Georges QUINTELAS - Directeur scientifique et gérant - SQUALI

Tarifs

(règlement à l'ordre du CRITT)

- Prise en charge à 100% pour les adhérents OPCALIM dans le cadre du programme TPE-PME (<300 salariés) : [Inscription obligatoire sur le site OPCALIM](#)
- Adhérent CRITT/FRIAA 2018 : 450 € HT/stagiaire soit 540 € TTC/stagiaire
- Non adhérent CRITT/FRIAA 2018 : 650 € HT/stagiaire soit 780 € TTC/stagiaire

Repas et documentation compris

Réduction de 20% à partir du 2ème participant de la même société

L'inscription ne sera confirmée qu'à réception du règlement, qui donnera lieu à l'envoi d'une facture acquittée. Toute annulation survenant après le 23 novembre 2018 ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Cette action est susceptible d'être prise en charge dans le cadre de vos fonds de formation : Contactez directement votre OPCA.

Public

Salariés des services qualité, production, achat.

Prérequis

Avoir des bases scientifiques.

Inscription

- soit en cliquant sur [Inscription en ligne](#)
- soit en renvoyant le bulletin d'inscription ci-dessous soit par fax ou par mail

Organisé par



BULLETIN D'INSCRIPTION

Optimisez vos plans de contrôle et interprétez vos résultats d'analyses chimiques

Journée Technique : 6 décembre 2018 à Aix-en-Provence
à retourner avant le 23 novembre 2018* par fax au 04 90 31 55 10 ou
par mail : Cliquez ici

Entreprise _____

Nom et Prénom _____

Fonction _____

Email _____ tel : _____

JE M'INSCRIS (règlement à l'ordre du CRITT)

- Cotisant à OPCALIM et étant une TPE-PME de moins de 300 salariés, [je m'inscris sur le site d'OPCALIM.](#)
- Je suis adhérent CRITT/FRIAA 2018, je joins un chèque de 540€ TTC / personne.
- Je ne suis pas adhérent CRITT/FRIAA 2018, je joins un chèque de 780€ TTC / personne.
- Je ne suis pas disponible mais je suis intéressé par le sujet. Contactez-nous en [cliquant ICI](#)

Ce montant peut être pris en charge par votre fond de formation: Contactez votre OPCA : Validation de l'inscription à réception du document attestant de cette prise en charge 10 jours avant la date de formation. ATTENTION, sans ce document la société sera facturée directement. * Pas de remboursement pour toute annulation survenant après cette date-là.



[\(Règlement intérieur de formation\)](#)

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Cyril BERTRAND - Tél. : 04 90 31 55 08 - Mail : cyril.bertrand@critt-iaa-paca.com

Audrey LESTURGEON - Tél. : 04 90 31 55 08 - Mail : audrey.lesturgeon@critt-iaa-paca.com

CRITT Agroalimentaire - Cité de l'alimentation - 100 Rue Pierre Bayle - BP 11 548 - 84 916 AVIGNON Cedex 9

Suivez-nous sur  

Avec le soutien financier de :



Le réseau régional
au service
de votre performance globale

Cité de l'Alimentation
100, rue Pierre Bayle
BP 11548 • 84140 Montfavet
www.foodinpaca.com

